

**Premierrepak 2207**  
**Données techniques**

Le scellant d'oxime Premierrepak 2207 est un caoutchouc de silicone auto-lissant, à un composant, qui durcit pour former un solide caoutchouteux robuste lorsqu'il est exposé à l'humidité dans l'air. Ce scellant est utilisé principalement comme un produit d'étanchéité et un liant tout usage, et un adhésif de caoutchouc de remplissage ou un joint formé sur place. Premierrepak 1137 peut être utilisé avec plusieurs matériaux sans avoir à utiliser un apprêt. De plus, il ne réagira pas avec les matériaux de construction usuels, ne ni le les corrodera. Premierrepak 1137 adhère au métal propre, au verre, à la plupart des bois non huileux, à la résine de silicone, au caoutchouc de silicone vulcanisé, à la céramique, aux fibres naturelles et synthétiques et à plusieurs surfaces peintes et de plastique. Premierrepak 1137 peut être appliqué au pistolet à toute température. Sa consistance demeure inchangée de -37 °C (-35 °F) à 60 °C (140 °F). Premierrepak 1137 durcit rapidement, avec un temps de lissage de 5 à 10 minutes et un temps hors poisse de 15 minutes. Totalement sec, le scellant demeure souple à des températures entre -62 °C (-80 °F) et 177 °C (350 °F). Premierrepak 1137 offre une grande résistance aux rayonnements ultraviolets, à la pluie, à la neige, à l'ozone ou aux températures extrêmes. Le scellant durcit est résistant à la moisissure.

**Applications**

Premierrepak 2207 offre une excellente adhérence aux surfaces suivantes :

- Verre
- Céramique
- Similimarbre
- Granite
- Résine de silicone et caoutchouc de silicone vulcanisé
- Acier
- Aluminium
- Bois non huileux
- Plastique et fibre de verre

**Couleurs offertes :** Clair, blanc et noir

**Emballage :** 10,1 on liq. Cartouches normales d'agent de calfeutrage en polyéthylène haute densité avec opercule en aluminium.

**Propriétés et spécifications**

<u>Méthode sous format initial</u>	<u>Essai</u>	<u>Unités</u>	<u>Résultat</u>
ASTM C679	Temps hors poisse	minutes	15
à 25 °C (77 °F) et H.R. 50 %	Temps de durcissement	jours	7 à 14
ASTM C639	Écoulement, affaissement ou pli	pouces	Nil
	Temps de lissage	minutes	5 à 10
<b>Sous forme durcie :</b>			
ASTM D2240	Dureté au duromètre Shore A	points	30
<b>Sous forme durcie – après 14 jours à 25 °C (77 °F) et R.H. 50 %</b>			
ASTM D412	Résistance à la traction	psi (kg/mm <sup>2</sup> )	230 (0,162)
ASTM D412	Allongement à la rupture	%	350
ASTM D794	Résistance au pelage	ppi (kg/m)	25 (446)

## **Directives d'application**

1. Nettoyer et sécher la surface.
2. Découper la buse selon l'ouverture souhaitée et perforer le sceau interne.
3. Appliquer avec un pistolet de calfeutrage tenu à un angle de 45° et pousser le scellant vers la buse.
4. Effectuer l'usinage immédiatement après l'application et avant la formation de « peau ». Retirer l'excédent de scellant avec une serviette en papier sèche.
5. Normalement, le scellant forme une pellicule après 5 à 10 minutes, il est sec au toucher après 15 minutes et il durcit et adhère complètement en 7 et 14 jours. La traction optimale est atteinte après 7 à 14 jours.
6. Une fois le scellant totalement durci, nettoyer avant utilisation pour des applications alimentaires.
7. Le scellant restant dans la buse durcira. Lors de la réutilisation, retirer le bouchon durci de la buse. Le scellant restant est prêt à l'emploi. Terminer toute peinture avant d'utiliser le scellant.

### **UTILISER TOUT LE CONTENU DANS LES SIX MOIS SUIVANT L'OUVERTURE.**

Durée de stockage : 18 mois dans la cartouche originale non ouverte, si entreposé dans un endroit sec à moins de 32 °C (90 °F).

Largeur x profondeur du joint	Utilisation estimée
3,2 x 6,4 mm (1/8 x ¼ po)	14,63 m (48 pieds)
6,4 x 6,4 mm (¼ x ¼ po)	7,32 m (24 pieds)
9,5 x 6,4 mm (3/8 x ¼ po)	4,88 m (16 pieds)
12,7 x 9,5 mm (½ x 3/8 po)	2,44 m (8 pieds)
15,9 x 11,1 mm (5/8 x 7/16 po)	1,68 m (5,5 pieds)
19,1 x 12,7 mm (¾ x ½ po)	1,22 m (4 pieds)

**Un cordon de retenue en mousse, en papier ou avec une matière appropriée est conseillé pour remplir les espaces où la profondeur du joint pourrait dépasser 12,7 mm (½ po).**

## **Limites**

Non recommandé pour usage dans les applications suivantes :

- Vitrage structurel au silicone
- Joints où des abus physiques ou de l'abrasion sont susceptibles de se produire
- Joints supérieurs à 19,1 mm (3/4 po) en largeur et 12,7 mm (½ po) de profondeur
- Immersion prolongée dans l'eau
- Surfaces ou matériaux de construction pouvant suinter de l'huile, des plastifiants ou solvants
- Espaces totalement clos; le scellant exige de l'humidité pour durcir
- Surfaces mouillées ou givrées en charge
- Peut décolorer les métaux sensibles comme le cuivre et le laiton
- Peut fendiller par contrainte le polycarbonate
- Ce produit n'a pas été testé pour cette fin et n'est pas destiné aux utilisations médicales, pharmaceutiques ou aérospatiales.

## **GARANTIE LIMITÉE**

Il incombe aux utilisateurs de déterminer la convenance de tout produit de Premierrepak LLC pour l'utilisation envisagée ou une exigence de fabrication particulière. Puisque l'utilisation de nos produits est hors de notre contrôle, nous ne sommes pas responsables des résultats obtenus.

Nous n'émettons aucune garantie, implicite ou explicite, y compris les garanties implicites de qualité marchande ou de convenance pour un but précis, et n'assumons et n'acceptons aucune responsabilité, à l'exception de celles clairement stipulées sur nos étiquettes de produit. Dans tous les cas, la responsabilité de l'entreprise se limite au remplacement des quantités du produit qui s'avère défectueux. L'entreprise rejette toute responsabilité pour tout dommage indirect, dommage-intérêt, main-d'œuvre ou dommage consécutif découlant de l'utilisation des produits.

Aucun représentant de l'entreprise n'est autorisé à octroyer une quelconque garantie ou à renoncer à cette limitation de responsabilité.

La garantie fournie dans la présente et les obligations et responsabilités du vendeur conférées sont exclusives et remplacent toutes les autres, et l'acheteur, par la présente, renonce à toutes les autres procédures, garanties, implicites ou explicites, légales ou autres, y compris sans s'y limiter, toute obligation du vendeur quant aux dommages consécutifs causés ou non par la négligence du vendeur. Cette garantie ne peut être élargie, modifiée ou abolie sans un document écrit et signé par le vendeur et l'acheteur.